



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte, le 19 mars 2019,

**M. le président  
De la Communauté de communes  
Du Mont de Marsan Agglo  
Mesdames, Messieurs les maires des communes  
De la Communauté de communes  
Du Mont de Marsan Agglo  
575, avenue Maréchal Foch  
BP 70171  
40 003 Mont de Marsan**

**Objet** : demande d'aide exceptionnelle

**Référence** : courriel d'adhérents de la SEPANSO Landes.

Monsieur le président de la Communauté de communes du Marsan Agglo,  
Mesdames, messieurs les maires et les élus des communes du Marsan Agglo,

Plusieurs habitants du Mont de Marsan Agglo ont sollicité la SEPANSO concernant les nuisances sonores générées par la base aérienne. Se faisant le porte-parole de ces citoyens la SEPANSO vous demande de bien vouloir prendre en considération ce problème.

En effet, suite à l'arrêté préfectoral n° 2017/118 du 02 novembre 2017 définissant le plan d'exposition au bruit (PEB) pour lequel la SEPANSO a déposé une requête demandant l'annulation de cet arrêté (requête en attente de jugement), les communes ont leur part de responsabilité puisqu'elles ont voté, lors des réunions de la commission consultative environnement sur l'élaboration du PEB, pour des zones A, B et C les plus restrictifs possibles. En conséquence, des familles, dont le nombre est assez important, sont régulièrement touchées par des nuisances sonores sans avoir de droit à des aides financières pour améliorer leur habitat.

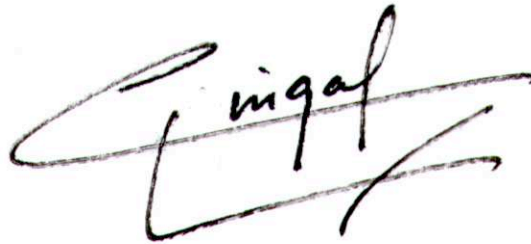
Sur ce sujet concernant l'amélioration de l'habitat, il existe un dispositif d'aides financières qui est actuellement offert aux habitants des centres villes pour la rénover leurs façades. La SEPANSO approuve cette démarche surtout si ces travaux s'accompagnent d'efforts pour réduire les consommations d'énergie.

Cependant, concernant les nuisances sonores, si elles ne sont pas visibles, elles sont bien réelles et affectent gravement la santé, notamment celles des plus petits...

Force est de constater, malheureusement, que certaines populations sont particulièrement touchées ! Nous citerons le cas des personnes résidentes du quartier Pasques ou encore du Rond, directement impactées.

Nous observons que pour redynamiser, améliorer l'esthétique des centres villes les municipalités n'hésitent pas à accorder des aides. Alors pourquoi, ne pas envisager, dans le cadre de la protection sanitaire des populations, un dispositif similaire ? L'ensemble des citoyens (administrateurs et administrés) y trouverait son intérêt. Cette action rentrerait tout à fait dans le cadre d'une démarche de développement durable et pourrait peut-être servir d'exemple en la matière à d'autres villes concernées.

En espérant que notre demande de mise en place d'une aide financière destinée à l'amélioration de l'isolation phonique des logements soit initiée au même titre que l'amélioration esthétique des façades et en vous remerciant pour l'attention accordée à notre initiative, je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la Communauté de communes du Mont de Marsan Agglo, Mesdames, Messieurs les maires et élus des communes de la Communauté de communes du Mont de Marsan Agglo l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>